



Non déclaré par mon épouse dans notre commerce

Par **celtique**, le **07/11/2015 à 14:19**

Bonjour ,ayant ouvert un commerce de restauration en couple,mon ex épouse était propriétaire de cette affaire,j'étais déclaré "conjoint collaborateur",,nous n'avons jamais prélevé de salaires, nous vivions sur le compte commercial,à ce jour sur mon récapitulatif de carrière ces 5 années n'apparaissent pas,,je soupçonne mon ex femme de ne pas avoir cotisé pour ma retraite ,quels sont mes droits et mes recours ? merci

Par **alterego**, le **07/11/2015 à 14:55**

Bonjour,,rnrrnIl semblerait que vous ne soyez guère documenté sur ce statut et que vous n'ayez pas cotisé.rnrrnDans votre moteur de recherche, RSI conjoint collaborateur et vous aurez toute la documentation.rnrrnVotre épouse n'aurait pas cotisé, ne pensez-vous pas que du fait de ce statut vous auriez dû, en son temps, vous intéresser à la question ?rnrrnCordialement

Par **celtique**, le **08/11/2015 à 10:34**

mercirntout à fait je suis totalement ignorant en ce qui concerne le coté administratif d'une entreprise,,chacun avait son role moi je travaillais 15 heures par jour et ne m occupais pas des papiers,j'avais posé la question à mon ex épouse a cette époque ,,la réponse avait été ,, ne t'inquiète pas j'ai tout fais comme il faut pour toi aussi,, naïveté ? probablement ,, mais quels son mes recours maintenant car il me m manque 20 trimestre sur mon recapitulatif de carrière

et mon ex femme me soutient qu'ils apparaîtront lors de ma demande de mise à la retraite, elle certifie avoir cotisé pour moi ,, mais est incapable de me dire à quel organisme ,,

Par **alterego**, le **08/11/2015 à 17:11**

Bonjour, <http://https://www.rsi.fr/espace-telechargement/brochures-thematiques/protection-sociale.html> Problème de transmission du lien RSI conjoint collaborateur. Veuillez m'excuser. Sous quelle forme était exercée l'activité ? Entreprise individuelle, EURL ? Etiez-vous réellement conjoint collaborateur ou votre épouse et vous employiez-vous ce terme de façon erronée, autrement dit étiez-vous bien mentionné comme tel au RCS. Vous faites état d'un récapitulatif de carrière. Si il s'agit du régime général CRAM, je suis tenté de vous répondre que c'est normal que RSI n'apparaisse pas, bien que les différents régimes soient maintenant en relation les uns avec les autres. Cordialement * Voir conjoint collaborateur en entrant dans votre moteur de recherche <https://www.rsi.fr/espace-telechargement/brochures-thematiques/protection-sociale.html> Ce sera la seconde brochure

Par **celtique**, le **09/11/2015 à 02:59**

Bonjour, nous étions en nom propre , elle me certifie m'avoir déclaré comme "conjoint collaborateur", voilà la seule réponse que j'obtiens quand je demande à quelle caisse elle a cotisé pour moi ,, elle me parle de l'arco de l'agir, si je dis mais ces organismes sont des (retraites complémentaires) pas des caisses de retraite,,, elle me répond ,, je ne me souviens plus à quel organisme j'ai cotisé,, donc ce qui serait juste parfait pour moi ,c'est de savoir à quel organisme je dois m'adresser pour avoir une réponse OUI vous êtes référencé chez nous ou NON vous n'apparaissez dans aucune caisse ,et si c'était le cas ,, ais je un recours? merci pour votre aide rcordialement

Par **alterego**, le **09/11/2015 à 09:45**

Bonjour, Votre épouse est à l'origine de cette jolie pagaille et vous avec pour avoir fait un mauvais suivi de sa gestion. Erreur, ignorance ou malveillance, le résultat est là. Contactez le CFE de l'époque, le RCS et la RSI. Pas les nanas de l'accueil, des responsables de services. Je crains que vous n'apparaissiez nulle part conjoint collaborateur. Un recours est toujours possible. Faites-vius assister ou représenter par un professionnel. Cordialement

Par **celtique**, le **09/11/2015 à 12:37**

Bonjour, je m'en occupe des ce jour, je suis bien conscient d'avoir été très léger voir laxiste sur cette gestion j'ai fais totalement confiance à mon ex épouse qui était en charge de la comptabilité jusqu'au bilan dans son entreprise précédente ,et cela durant 12 ans, ma

démarche n'est pas de nuire à qui que ce soit, simplement de ne pas me avoir perdu ces 20 trimestres,,merci beaucoup pour votre aide et je vais bien évidemment agir en conséquence
cordialement

Par **alterego**, le **10/11/2015 à 09:20**

Bonjour,
Il serait peut-être possible de rattraper ces 20 trimestres ou une partie avec des témoignages, particulièrement celui de votre épouse, des documents dont elle aurait encore trace.
Quelles ont été les années durant lesquelles vous avez été conjoint collaborateur ?
RSI ne s'est pas fait sans mal et a été pendant longtemps une "grosse pagaille" pour ne pas dire une très grosse. Il semble mieux géré.
Cordialement